

# DIRECTIVES GENERALES CHAMPIONNATS SUR PISTE

## Pool d'organisation

L'Association Jurassienne d'Athlétisme ainsi que le CA Courtelary, le CA Delémont, le CA Moutier, la FSG Alle, la FSG Bassecourt et la FSG Delémont, réunis en pool d'organisation, ont le plaisir de vous inviter à participer aux différents championnats sur piste qui se dérouleront sur les stades d'Alle, de Delémont et de Moutier.

## Responsables des championnats

### Pour la partie technique

Roger Chèvre (*répondant technique*)  
Rue Blanche-Pierre 12  
2800 Delémont  
032 422 73 07  
rogechev@gmail.com  
(*en attendant la nomination d'un nouveau chef technique*)

### Pour la partie administrative

Dominique Girardin  
Champs des Rochattes 3  
2900 Porrentruy  
078 620 68 59  
concours.aja@gmail.com

## Calendrier 2017

Concours	Lieu	Délai d'inscription	Date des concours
Championnats simples licenciés	Delémont	25 mai 2017	10 juin 2017
Championnats de relais	Delémont	31 mai 2017	14 juin 2017
Grand match interclubs - U10 à U14	Moutier	27 avril 2017	13 mai 2017
Championnats simples U10 à U14	Moutier	17 août 2017	2 septembre 2017
Championnats multiples	Alle	14 septembre 2017	30 septembre 2017

## Athlètes admis aux championnats

Les championnats jurassiens sont ouverts aux athlètes:

- licenciés dans une société ou un club du Canton du Jura ou du Jura Bernois
- domicilié dans le canton du Jura ou le Jura Bernois et ayant une licence auprès de Swiss Athletics
- les championnats simples et de relais JU-NE sont également ouverts aux athlètes licenciés dans un club affilié à l'ANA.

La participation hors concours d'athlètes n'est pas autorisée.

## Licences

Les licences sont obligatoires (à l'exception du Grand match interclubs) pour toutes les catégories. Les licences sont automatiquement validées à l'inscription en ligne, il n'y a pas de contrôle de licence le jour des concours.

## Commande des licences



Site Internet: [www.swiss-athletics.ch](http://www.swiss-athletics.ch)

Adresse: Maison du sport - Case postale 606 - 3000 Berne 22

Téléphone: 031 359 73 00

## Maintien des épreuves et octroi du titre

Pour qu'un championnat puisse être organisé, il faut au moins trois athlètes inscrits à la date limite d'inscription. Le titre est décerné que si au moins trois athlètes ayant droit aux titres, respectivement relais, s'alignent en compétition (RO 6.3).

En cas de nombre d'inscriptions inférieur (indépendamment de l'appartenance cantonale) à la limite fixée, l'organisateur se réserve le droit d'annuler une épreuve, ou de regrouper la discipline avec une autre catégorie. Dans ce cas d'annulation, l'entraîneur sera contacté durant les jours qui suivent les délais d'inscription afin que l'athlète régulièrement inscrit et qui verra sa discipline annulée puisse s'inscrire à une autre discipline.

## Inscriptions

Les délais d'inscription, fixés selon le RO, sont arrêtés aux dates figurant dans le tableau du calendrier 2017 dans la page précédente. Les clubs doivent fournir des aides durant les concours, ces personnes doivent être inscrites dans le même délai que les athlètes sur le site Internet de l'AJA [www.aja-athletisme.ch](http://www.aja-athletisme.ch)

- Inscriptions en ligne (site Internet Swiss Athletics), sauf pour les championnats JU de cross et le Grand Match Interclubs U14-U12-U10
- Pour les inscriptions en ligne, chaque club peut obtenir gratuitement un compte utilisateur avec mot de passe auprès du secrétariat de Swiss Athletics.

Pour les inscriptions des athlètes suivez:

[www.swiss-athletics.ch](http://www.swiss-athletics.ch) → Compétitions → Inscriptions compétitions.

Les inscriptions en ligne sont automatiquement bloquées à la date d'échéance.

## Juges de concours

**Chaque club a l'obligation de fournir des personnes qui devront apporter leur aide durant les concours, selon la règle ci-après :**

1 à 3 athlètes inscrits	⇒	1 juge de concours
4 à 6 athlètes inscrits	⇒	2 juges de concours
7 à 9 athlètes inscrits	⇒	3 juges de concours
10 à 12 athlètes inscrits	⇒	4 juges de concours
13 à 15 athlètes inscrits	⇒	5 juges de concours

etc.

**Pour les clubs membres du pool et pour les clubs de l'Association Neuchâteloise d'Athlétisme, la règle est la suivante :**

1 à 8 athlètes inscrits	⇒	1 juge de concours
9 à 16 athlètes inscrits	⇒	2 juges de concours
17 à 24 athlètes inscrits	⇒	3 juges de concours

etc.

## **Règle pour les championnats de relais :**

1 à 3 relais inscrits	⇒	2 commissaires
4 à 6 relais inscrits	⇒	3 commissaires
7 à 9 relais inscrits	⇒	4 commissaires
10 à 12 relais inscrits	⇒	5 commissaires
13 à 15 relais inscrits	⇒	6 commissaires

etc.

Dès l'inscription d'une équipe sous une CoA, le décompte du nombre de commissaires à fournir sera issu de l'addition du nombre d'équipes inscrites sous la CoA et sous les clubs qui la compose. Le besoin sera alors exprimé sous le nom de la CoA qui aura la charge de chercher ses commissaires.

## Inscription des juges de concours

Remplir le formulaire en ligne sur le site Internet [www.aja-athletisme.ch](http://www.aja-athletisme.ch) en indiquant le nom et l'année de naissance des juges de concours, ainsi que la fonction qui leur conviendrait le mieux.

Nous insistons pour avoir un retour des inscriptions des juges de concours dans les délais. Nous avons aussi des impératifs du point de vue de l'organisation.

Nous rappelons aux clubs qu'une **amende de CHF 100 par juge de concours absent** le jour de la manifestation pourra être facturée et retenue sur le dépôt de garanties.

## Finances

La finance d'inscription se calcule:

- par athlète et par discipline pour les championnats simples
- par équipe et par discipline pour les relais
- par athlète pour les concours multiples

Le dépôt pour les finances de garantie est plafonné à CHF 120 par club et par championnat.

### Finances d'inscription et finances de garantie

Catégorie	Inscription CHF	Garantie CHF
Simple femmes, hommes et U23	12.00	10.00
Simple U20	10.00	10.00
Simple U18 et U16	8.00	10.00
Simple U14, U12 et U10	6.00	10.00
Relais femmes, hommes et U23, U20, U18 et U16	18.00	20.00
Relais U14, U12 et U10	15.00	20.00
Multiples femmes, hommes et U23	12.00	12.00
Multiples U20, U18 et U16	10.00	10.00
Multiples U14, U12 et U10	8.00	10.00
Grand match interclubs	120.00	

Les finances d'inscription et de garantie doivent être versées lors de l'inscription à l'AJA.

Les athlètes qui ne se sont pas acquitté-e-s de la finance d'inscription et de garantie **ne sont pas admis** à participer aux compétitions.

### Absences pour raisons médicales

Les athlètes qui ne peuvent prendre part aux compétitions pour des raisons médicales doivent présenter un certificat médical à la chambre d'appel pour obtenir le remboursement de l'inscription et de la finance de garantie.

### Rappels

- **Toute personne qui ne prend pas part aux compétitions doit se tenir obligatoirement en dehors du terrain, à l'extérieur de l'anneau, aux endroits réservés au public.**
- **Les personnes non autorisées ne peuvent se rendre aux bureaux des résultats ou à la cabine de chronométrage. En cas de litiges, les juges-arbitres se tiennent à disposition pour les régler.**
- **Consultez régulièrement le site Internet de l'AJA [www.aja-athletisme.ch](http://www.aja-athletisme.ch). Il est régulièrement mis à jour. Les informations importantes et tout changement durant la saison y figurent.**